



Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération

Mont-Saint-Michel-Normandie

1, Rue du Général Ruel

Brécey le 15 février 2020

Monsieur le Président,

**L'Eco parc** dont « **hérite** » l'infortunée communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie est bien, hélas, un « **legs empoisonné** » que lui a transmis l'ex communauté de communes de Brécey.

**Les Brécéens** sont évidemment soulagés de ne plus avoir à supporter, seuls, le poids d'un investissement aussi déraisonnable.

**Les Brécéens** qui appartiennent désormais à la grande communauté que vous présidez vous remercient des efforts que vous déployez pour tenter de limiter la « **casse financière** » d'un projet aussi irréaliste qu'il est démesuré.

Ils sont en revanche indignés des critiques qui vous sont adressées quant à la gestion de cet épineux dossier. Ces critiques sont d'autant plus inacceptables qu'elles n'émanent de personnes qui portent eux-mêmes une bonne part de la responsabilité de cet **investissement catastrophique**.

En effet, **Bocage Avenir**, n'a eu de cesse, en son temps, d'informer largement sinon massivement les élus de l'ex communauté de Brécey, les élus départementaux, les grands élus, la presse, les autorités financières pour dénoncer le projet Eco Parc en ce qu'il ne constituait qu'une **dispendieuse utopie**. Hélas, le projet s'est poursuivi inexorablement, sans contestation d'aucune sorte ni de personne.

Mais cette absence totale de réaction, ce silence assourdissant à propos d'une réalisation dont pourtant la couverture médiatique a été à la hauteur de son extravagance permet aujourd'hui d'affirmer que, oui, ils sont nombreux ceux qui ont, sinon encouragé du moins ont laissé faire par crainte de s'y opposer, le président de la communauté de communes de Brécey dans la poursuite de ses **coûteuses chimères**.

Sont évidemment responsables :

- Les délégués à la communauté de communes de Brécey, les maires et les adjoints des conseils municipaux de Brécey et de Tirepieu.
- La presse locale qui a sciemment décidé de se faire le porte-voix du promoteur de ce projet et, corrélativement, de censurer systématiquement l'expression de ses contradicteurs.
- La chambre régionale des comptes de Basse-Normandie que Bocage Avenir n'a cessé d'alerter et qui n'est jamais intervenue.

**En vérité ceux qui aujourd'hui critiquent les actions que vous menez pour limiter le désastre qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer ne manquent pas d'impudence.**

Le « scandale Remade » constitue depuis plusieurs mois déjà le plus grand sujet médiatique du Sud-Manche.

A l'approche des échéances électorales, vos opposants et rivaux tentent évidemment de vous impliquer dans cette fâcheuse affaire au travers de la vente de l'Ecoparc à la SARL ECOPARC de Mathieu Millet.

Pour ce faire, ils omettent opportunément de rappeler qu'à cette époque l'entreprise « Remade » bénéficie d'une réputation aussi flatteuse qu'exceptionnelle.

Cette image lui est conférée par le Président de la République (invitation à l'Élysée 28/08/201/), par l'agence du développement de la Normandie (Mathieu Millet est promu personnalité de l'année 2017 lors des trophées de l'Économie Normande) par le Président de région Basse-Normandie, (subvention de 2000 000 d'euros en 2016), par tous les « Patrons » des collectivités locales du Sud-Manche.

Cette image a été largement relayée par la presse régionale et la presse nationale qui saluaient : « **la Start-up aux 200 millions d'euros** », « **la Sucess Story de l'Entreprise Remade** » etc, etc...

Cette image a été confortée par la presse économique qui a complaisamment rendu compte de **levées de fonds internationaux à répétition pour plusieurs centaines de milliers d'euros**, de l'ouverture d'une usine à Miami etc. etc...

C'est dire qu'à cette époque la vente d'Ecoparc se présente comme une bonne affaire pour la collectivité d'autant plus que l'acompte de 240 000 euros versé a permis à Seenergie d'éviter une mise en faillite retentissante.

En effet, l'Ecoparc créé à l'initiative du Président de la Communauté du Val de Sée s'est construit à partir de 2011 sous la direction de la **Société d'économie mixte Seenergie**, présidée, à l'époque par l'adjoint au Maire de Brécey puis élu Maire de Brécey en 2018 à la suite du décès de Bernard Tréhet tandis que le Directeur de développement de Seenergie n'est autre que Fabrice Tréhet, le fils de Bernard Tréhet.

On ne peut manquer de noter avec amusement que les élections municipales à Brécey ne devraient pas manquer de « piquant ». Au fond, elles devraient revêtir l'aspect d'un combat fratricide interne à Seenergie : d'un côté la liste du Maire sortant, Président de seenergie, de l'autre la liste de Fabrice Tréhet, directeur du développement de Seenergie.

Le passif de Seenergie en 2019 (240 000 €) démontre, s'il était encore nécessaire de le faire, à quel point il est urgent pour la Collectivité de se débarrasser d'un tel fardeau.

**La vente n'a pas eu lieu. Quel dommage** pour les ressortissants de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie ! Mais **quelle aubaine**, à deux mois à peine des élections municipales, pour les candidats à la succession du titulaire actuel des postes de la Mairie d'Avranches et de la présidence de la communauté. Sous le prétexte d'une éventuelle « *non-conformité de certaines dispositions du contrat à la délibération de la Communauté d'agglomération sur la vente de février 2018* », ils obtiennent qu'une enquête soit diligentée par le Procureur. Ce n'est évidemment pas l'enquête qui est importante. Enquêter sur les conditions de légalité d'une vente qui n'a pas eu lieu ne présente évidemment, en droit, aucun intérêt. Ce qui est important c'est la publicité qui en est faite dans les médias qui n'hésitent pas avec un art de l'amalgame résolument tendancieux à citer, dans le même article, le Président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie avec celui de Mathieu Millet, de sa faillite, de ses faux bilans, de ses fausses factures et de ses démêlés avec la justice.

**En vérité la manœuvre qui consiste à faire porter à autrui la responsabilité des fautes que l'on a soi-même commises se veut subtile, elle n'est en réalité que grossièrement malhonnête.**

Voilà Monsieur le président les réflexions que nous inspirent les derniers développements dans « l'affaire de l'Eco parc ». Elles ne sont évidemment pas confidentielles, nous avons décidé de les publier sur notre site [www.bocageavenir.com](http://www.bocageavenir.com).

Cordialement vôtre.

Le Président de BA

Yves Mancel

2, résidence la Bleuetière

50 370 BRECEY

NB : On peut trouver sur le site BA (Bocage Avenir) un ensemble de publications contestant la pertinence du « projet » ainsi que celle des nombreux projets aussi nébuleux qui l'avaient précédé au « Chêne aux loups », tout particulièrement.

- **La « cité de l'arbre » et son parc à thème** (faune et flore de Normandie) censés attirer plus de 50 000 visiteurs en chemin vers le Mont Saint Michel. **Ce projet n'a jamais vu le jour.**
- Le projet « **Amorapole** » annoncé à grand tapage médiatique et présenté comme acté en 2005, projet devant assurer la création de 60 emplois (première version), de 100 emplois (deuxième version). **Ce projet, comme les précédents ne verra jamais le jour.**